

Commune : **MAIRIE DE DIENNE – VIENNE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 18 décembre 2017, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Christian LARGEAU, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 14 présents : 10 votants : 10 absents : 4 excusés : 2 pouvoir : 0

Date de la convocation : 08 décembre 2017 et d'affichage : 11 décembre 2017

Conseillers présents : Christian Largeau, Carine Mamès, Thierry Gourdeau, Nicolas Bottreau, Matthieu Jolly, Danielle Ha, Isabelle Sammut, Marie-Joséphine Delage, André Baudoin, Pascale David.

Conseillers absents : Sébastien Chauveau, Sébastien Thibaudeau, Patricia Bessaguet et Stéphane Lecomte.

Secrétaire de séance :

Délibération numéro : 20171218001

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire, comme tous les ans, de revoir les tarifs communaux.

Le conseil municipal, après délibérations, décide de fixer les tarifs suivants :

Garderie périscolaire (déjà effectué) : inchangé soit 1.10 € le matin et 1.60 € le soir, le forfait.

Cantine scolaire (déjà effectué) : inchangé soit 2.90 € tarif enfant et 4.50 € adulte.

Concessions cimetière prix au m2 : inchangé, 50 ans : 200 € - 30 ans : 100 €.

Columbarium : inchangé : 30 ans : 640 € - 10 ans : 240 € - taxe d'ouverture : 42 €.

Salle des fêtes : inchangé à part quelques correctifs

Résidents communes

	Tarifs été ou sans chauffage en €	Tarifs hiver ou avec chauffage en €
Petite salle avec cuisine	150	165
Grande salle avec cuisine	220	242
Ensemble	350	385
Vin d'honneur (grande salle et cuisine)	100	120
Vaisselle	0	0

AR PREFECTURE

086-218600948-20171218-VU_281217_1032-DE
Regu le 28/12/2017

Résidents hors commune

	Tarifs été ou sans chauffage en €	Tarifs hiver ou avec chauffage en €
Petite salle avec cuisine	195	215
Grande salle avec cuisine	286	315
Ensemble	455	500
Vin d'honneur (grande salle + cuisine) 130		150
Vaisselle	50	50

Ces prix s'entendent pour une durée de location de 24 heures (sauf vin d'honneur). Tout dépassement de cette durée verra l'application d'une augmentation de 50 % du tarif.

Tarif de la vaisselle à rembourser : 1.50 € quel que soit l'article cassé ou détérioré

Ménage non fait : 150 € (en plus de la location)

Caution : 1 000 €

Salle socio-éducative : tarif unique résidents commune ou hors commune pour réunions ou vins d'honneur (pas de repas) en €:

Été ou sans chauffage

30

hiver ou avec chauffage

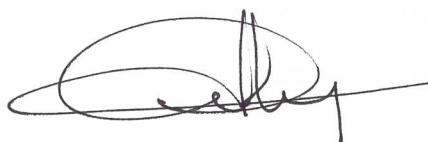
40

Taxe de séjour : inchangé (voir délibération correspondante du 02/11/2015)

Taxe d'aménagement : inchangé soit 1.70 %

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus. Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures

Le Maire, Christian LARGEAU



AR PREFECTURE

086-218600948-20171218-VU_281217_1032-DE
Regu le 28/12/2017